

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42169

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 25616 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et les générations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons appuyer cet amendement de précision du groupe GDR en indiquant que ce projet de loi renforcera effectivement les inégalités de genre et entre générations, mais également les inégalités entre catégories professionnelles.